

# Conseil CLESCO du 13 janvier 2017

Représentants des Etablissements et Ur	nités de Recherche	
Directrice	Myriam de Léonardis	Présente
Représentant CR UT2J	Céline Lemercier	Présente
Co-directeur UPS	Pier-Giorgio Zanone	Présent
CLLE, UMR 5263	Hélène Giraudo	Présente
EFTS, UMR MA 122	Jean-François Marcel	Présent
Octogone-Lordat, EA 4156	Barbara Köpke	Excusée, procuration à Myriam de Léonardis
CERPPS, EA 7411	Maria-Teresa Munoz Sastre	Présente
LPS-DT, EA 1697	Brigitte Almudever	Présente
LCPI, EA 4591	Gérard Pirlot	Excusé, procuration à Maria- Teresa Munoz Sastre
CERCO, UMR 5549	Simon Thorpe	Présent
ToNIC, UMR 1214	Isabelle Loubinoux	Présente
CRESCO, EA 7419	Christine Mennesson	Absente
Personnel administratif	Katia Dago	Présente
Représentants des Etudiants		
Titulaires		
Laury Garnier		Présente
Aurélie Mouneyrac		Présente
Aurélie Pistono		Présente
Thana Benkessas		Excusée, représentée par Nawelle Famelart, suppléante
Adeline Calvayrac		Excusée, représentée par Emilie Chevallier, suppléante

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Enseignant chercheur à SupAéro	Dehais Frédéric	Absent
MCF CRCA/UPS	Devaud Jean-Marc	Présent
Professeur ESPE de Bordeaux	Patricia Schneeberger	Excusée
Professeur Université de Bordeaux	Lyda Lannegrand	Absente
Personnalités monde socio-économique et culture	 	
PREFAS Midi-Pyrénées	Florence Fondeville	Présente
Responsable des relations avec l'enseignement supérieur au CNES	Hubert Diez	Présent
Secrétaire Générale CAPEB 31	Véronique Vallée	Absente
Cellule valorisation de la recherche UT2J	Tania Garcia	Absente

Membres invités				
Représentante CR de l'UPS	Anne-Catherine Prats	Présente		
SCOTE, EA 7420	Julien Cegarra	Excusé		
Gestionnaire ED CLESCO	Delphine Rouquet	Présente		
Gestion des formations	Myriam Guiraud	Absente		

### Ordre du jour du Conseil de l'ED CLESCO

#### Vendredi 13 Janvier à 9h30

## Ordre du jour :

- 1- Vote du compte rendu du conseil du 1er décembre 2016
- 2- Informations de la direction
- 3- Mise en conformité du conseil
- 4- SMID et prix scientifique 2017
- 5- Procédure d'attribution des CDU
- 1- Vote du compte rendu du conseil du 1er décembre 2016

Le compte-rendu du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2016 est soumis au vote du Conseil et approuvé (1 abstention, 14 oui)

- 2- Informations de la direction
  - Décisions de la Commission Recherche :

La Commission Recherche de l'UT2J a statué sur 2 points :

La possibilité est donnée à un acteur-trice du monde socio-économique de co-diriger une thèse, sous réserve que le co-encadrant soit docteur.

La Commission Recherche a également défini le doctorat mené à « temps plein » et le doctorat à « temps partiel ». Ainsi une thèse est considérée à temps plein lorsqu'elle est financée par un CDU, une CIFRE ou tout financement spécifique. Tous les autres cas sont des thèses à temps partiel. La durée de la thèse peut être prolongée jusqu'à 6 inscriptions.

La Commission Recherche souhaite mener une réflexion sur la durée des thèses : durée moyenne et durée médiane des thèses menées à temps plein et à temps partiel

La Commission Recherche demande aux ED de réfléchir sur le service des CDU avec avenant pour activités complémentaires.

D'une part, le nouveau décret prévoit une modulation possible de 1H à 64H.

Le Conseil de l'ED CLESCO souhaite offrir aux doctorants contractuels chargés d'enseignement la possibilité d'effectuer entre 64 H et 128H sur 2 ans.

D'autre part, le décret permet aux doctorants contractuels bénéficiant d'un avenant d'exercer dans ce cadre d'autres activités complémentaires que l'enseignement : missions de valorisation des résultats de la recherche, de diffusion de l'information scientifique et technique et d'expertise. Le Conseil de l'ED CLESCO est favorable à la réalisation d'activités complémentaires autres que l'enseignement.

La Directrice fera donc remonter ces avis du Conseil à la Commission Recherche de l'UT2J.

- Dépôt des thèses au SCD :

Le Conseil de l'ED CLESCO dans une décision antérieure avait souhaité maintenir le dépôt papier de la thèse avant soutenance, en plus du dépôt numérique, car il certifiait un engagement ferme du doctorant.

Mais le nouvel arrêté stipule que le dépôt de la thèse est électronique et que la version papier n'est imprimée que sur demande des membres de jury, l'impression étant à la charge de l'établissement.

Le Conseil est d'accord pour revenir sur cette décision et demander un dépôt uniquement numérique de la thèse avant soutenance.

#### 3- Mise en conformité du Conseil

La composition du Conseil doit être revue afin de respecter la nouvelle réglementation. La Directrice de l'ED soumet des propositions :

- Pour les membres représentant les établissements et les unités de recherche (60% du Conseil) :

M.Cegarra qui dirige l'unité de recherche SCOTE créée récemment peut rejoindre le Conseil en tant que membre de plein droit.

Mme Prats qui représente la Commission Recherche de l'UPS peut également l'intégrer.

Un 2<sup>ème</sup> représentant des personnels des personnels ingénieurs, administratifs ou technicien doit être intégré au sein du Conseil. 2 candidatures sont possibles : celle de Tania Garcia, responsable de la Cellule valorisation de la recherche UT2J et celle de Delphine Rouquet, gestionnaire de l'ED CLESCO.

- Pour les membres extérieurs, la Directrice de l'ED CLESCO se propose de contacter les membres qui ne siègent pas au Conseil. Mme Schneeberger a signalé son départ à la retraite.

Le Conseil procède au vote pour chaque nom : M.Cegarra, Mme Prats, et choix entre Mme Garcia et Mme Rouquet.

A l'issue du vote, M.Cegarra a obtenu 18 votes favorables et 2 votes blancs, Mme Prats 18 votes favorables et 2 votes blancs, Mme Rouquet 11 votes favorables et 1 vote nul, Mme Garcia a recueilli 7 votes favorables.

Sont donc élus membres du Conseil : M.Cegarra, Mme Prats et Mme Rouquet.

- 4- SMID et prix scientifique 2017
  - SMID:

L'année dernière, le format du soutien à la mobilité avait été revu et avait bien marché. Cette aide qui s'adresse à tous les doctorants inscrits en thèse, quelle que soit leur année d'inscription, vise à soutenir la mobilité internationale pour :

- La participation à un colloque international en France ou à l'étranger (en priorité dans le cadre d'une codirection ou d'une cotutelle)
- Un séjour dans une Unité de Recherche européenne ou internationale
- La collecte de données à l'étranger dans le cadre de la thèse.

Cette aide d'un montant de 600 euros maximum peut être cumulée avec les autres formes d'aides à la mobilité internationale proposées par les établissements (AMID - ATUPS) et par l'Ecole des Docteurs.

Le Conseil est d'accord pour reconduire la procédure de l'an dernier. La date limite de dépôt du dossier de candidature au SMID est fixée au 31 mars 2017.

## - Prix scientifique:

La Directrice de l'ED CLESCO rappelle le dispositif (revu l'année dernière):

Le Prix scientifique CLESCO est ouvert aux doctorants inscrits en 3ème année. Son objectif est, d'une part, de rendre plus visible l'activité scientifique durant le parcours doctoral, et d'autre part, de décerner 5 prix d'un montant de 500€ pour l'année 2016 chacun (destinés à une traduction d'article, un recueil de données, un colloque...). Chaque dossier est expertisé par 2 rapporteurs. A l'issue de cette expertise, un jury composé de plusieurs membres du Conseil dont deux élus doctorants auditionne les candidats.

La Directrice de l'ED CLESCO demande au Conseil de donner son avis sur la reconduction du dispositif et sur le calendrier : dépôt des dossiers le 2 mai au plus tard et audition et remise des prix le 14 juin.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur l'opportunité de reconduire le Prix scientifique en raison du principe de sélection sur lequel il repose.

Il en ressort que le Prix scientifique pourrait être remplacé par un compte-rendu réalisé par les doctorants ayant bénéficié d'un SMID lors d'une journée dédiée aux activités internationales de l'ED. Le financement serait reporté sur le budget des SMID.

La reconduction du Prix scientifique CLESCO selon le cadre rappelé ci-dessus est soumise au vote du Conseil et rejetée (3 abstentions, 2 votes pour, 15 votes contre).

L'organisation d'une journée scientifique réservée aux doctorants qui ont bénéficié d'un SMID est soumise au vote du Conseil et approuvée (1 abstention, 19 votes pour).

Cette journée pourra aussi intégrer les retours des aides à la mobilité attribuées par d'autres Instituions : PRES, AMID...

Elle ne pourra être organisée que l'année prochaine, à l'issue de la mobilité.

La Directrice de l'ED CLESCO se propose de modifier la présentation du SMID pour tenir compte de cette décision et la soumettra lors du prochain Conseil.

#### 5- Procédure d'attribution des CDU

Il était prévu que le calendrier et les principes sur lesquels les membres du Conseil s'étaient accordés lors de la réunion du 1<sup>er</sup> Décembre 2016 seraient soumis au vote aujourd'hui. Pour rappel :

- Calendrier 2017 : Le Conseil se réunira le lundi 3 juillet 2017 pour l'attribution des CDU.

Le dépôt du dossier complet devra être effectué à la DED, Bureau D 150B, mercredi 28/06/17 avant 12H dernier délai. La date limite de soutenance du M2 pour pouvoir candidater au CDU est fixée au vendredi 23 juin 2017.

- Le Conseil a retenu le principe de l'audition des candidats pour l'attribution des CDU 2017, mais n'est pas favorable à la désignation de rapporteurs.
- Le Conseil de l'ED est attaché à la répartition a priori du nombre de candidats auditionnés par unité de recherche
- Le droit de vote des élus doctorants lors de l'attribution des CDU sera soumis au vote du Conseil

Cependant, ces principes suscitent, au sein des unités de recherche de l'UT2J et de l'UPS, diverses craintes que les Directeurs d'unités exposent.

La Directrice de l'ED CLESCO comprend ces craintes mais compte sur la maturité du Conseil et sur l'expertise des directeurs d'unités de recherche pour garantir un bon fonctionnement et des décisions équilibrées.

Le Conseil n'ayant pu parvenir à un consensus sur ces nouvelles modalités d'attribution des CDU, la question sera à nouveau soumise au vote lors d'un prochain Conseil (la date sera fixée via Doodle).

La séance est levée à 12h40.